



Licenciement ass mat enceinte

Par **credeb**, le **30/10/2014** à **10:01**

Bonjour

Nous voulions changer de mode de garde et mettre notre petit a la crèche plutôt que la solution actuelle, qui est une ass mat, mais nous venons d'apprendre qu'elle est enceinte. La demande de place en crèche ayant été faite avant d'apprendre qu'elle est enceinte, avons nous le droit de la licencier?

La demande en crèche a été acceptée oralement avant d'apprendre que l'ass mat est enceinte; l'accord écrit a été reçu le jour de la déclaration de grossesse.

Merci de vos réponses

Cdlt
Arthur